

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2745

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon - Renouvellement - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes - Extension des compétences aux contrats de partenariat

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2745**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Commission de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon - Renouvellement - Mode de scrutin et modalités de dépôt des listes - Extension des compétences aux contrats de partenariat**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La commission de délégation de service public a été constituée par délibération n° 2008-0104 du Conseil du 9 juin 2008, à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Des modifications sont intervenues dans la composition de la commission, du fait du décès d'un membre titulaire et de la démission d'un membre suppléant. Or, la commission de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, doit être composée, outre le président ou son représentant, par 5 membres de l'assemblée délibérante.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative. Peuvent également participer avec voix consultative, un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission.

Les membres titulaires de la commission (messieurs Paul Serres, Jean-Yves Sécheresse, Xavier Léonard et Gérard Claisse) ainsi que les membres suppléants (messieurs Max Vincent, Rolland Jacquet, Bruno Gignoux et Michel Sangalli) ont présenté leur démission.

Il y a donc lieu de procéder au renouvellement de la commission de délégation de service public en désignant 5 membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

En vue de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public lors de la prochaine séance du Conseil de communauté, il est proposé que les listes de candidatures de titulaires et de suppléants soient transmises à monsieur le Président de la Communauté urbaine en vue de la réunion de la conférence des présidents de groupes politiques précédant le prochain Conseil de communauté.

Il est également proposé, comme le permet l'article L 1414-6 du code général des collectivités territoriales, d'élargir les compétences de la commission de délégation de service public visées à l'article L 1411-5 aux contrats de partenariat. En effet, la Communauté urbaine pourrait souhaiter diversifier la nature des contrats passés avec des organismes externes et avoir recours à ce type de contrat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte de la démission des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public désignés par délibération n° 2008-0104 du 9 juin 2008.

2° - Décide :

a) - de procéder au renouvellement de la commission de délégation de service public,

b) - que les listes de candidatures seront transmises à monsieur le Président de la Communauté urbaine en vue de la réunion de la conférence des présidents de groupes politiques précédant le prochain Conseil de communauté.

3° - Confie à la commission de délégation de service public les compétences en matière de délégation de service public et de contrats de partenariat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.